

Echelle de la bientraitance

 BIENVEILLANCE	Inscrire notre mandat dans l'intérêt supérieur de l'enfant	1
	Respecter la vie privée, le principe de confidentialité et le secret professionnel	2
	Prendre en considération les besoins et attentes de la famille dans le cadre de l'exercice du mandat	3
	Partir des potentialités des familles afin de développer leur pouvoir d'agir	4
	Mettre en place un accompagnement qui vise le maintien ou le développement de l'autonomie de la famille	5
	Personnaliser l'accompagnement en tenant compte de la singularité de chacun	6
	Faire des visites à domicile régulières en fonction de la temporalité et des objectifs de travail prédéfinis avec la famille	7
	Mettre en place une écoute active et respecter de la parole de la famille	8
	Informer la famille de ses droits et l'orienter vers les dispositifs de droits communs	9
	Adopter une attitude transparente envers la famille et l'associer à son parcours d'accompagnement	10
 VIGILENCE NÉGLIGENCE	Divulguer des éléments relevant de la vie privée de la famille à un tiers sans qu'il y est un intérêt pour l'exercice du mandat	11
	Ne pas rencontrer régulièrement la famille et ne pas répondre à ses sollicitations.	12
	Prendre les décisions à la place de la famille alors même qu'elle est en capacité de le faire seule	13
	Se maintenir dans la position de l'interlocuteur unique	14
	Ne pas rendre compte à la famille des démarches effectuées (créanciers, rapports...)	15
	Rédiger des écrits professionnels jugeant, stigmatisant	16
	Ne pas restituer à la famille les éléments du rapport d'échéance avant l'audience	17
	Oublier l'ouverture de certains droits	18
	Oublier un envoi de fonds	19
	Apporter une réponse dans un délai anormalement long	20
 MALTRAITANCE	Employer la violence physique sur les familles	21
	Proférer des violences verbales, des menaces à l'égard des familles	22
	Exercer des pressions psychologiques à l'encontre des familles	23
	Violer le secret professionnel	24
	Refuser d'accompagner une personne aux motifs de sa religion, de sa culture, de ses croyances	25
	Faire de la rétention des prestations familiales dans un objectif de nuire, de réprimander la famille	26
	Rentrer au domicile de la famille sans frapper, sans s'annoncer ou se rendre dans des pièces du logement sans y avoir été invité	27
	Ne pas aller volontairement aux visites à domicile	28
	Ne pas ouvrir les droits volontairement de la famille	29
	Prendre des décisions unilatérales et arbitraires sans avoir au préalable essayer de recueillir l'adhésion de la famille	30